

# VILLE DE LA TOUR- DE-PEILZ

## Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2025 – Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie en date du lundi 14 juillet 2025 en salle 2 de la Maison de commune, à 19h30. Elle était composée de :

Mesdames Maude Froidevaux (LV)  
Maria Luceron (LCIVL)  
Bernadette Menétry (PLR)  
Marisa Pralong (PSDG)

Messieurs Romain Cornut (PLR)  
Piero Negro (PSDG)  
Dan Ziehli (UDC), président-rapporteur

La Municipalité était représentée par M. Alessio Grutta, Municipal en charge du service Domaines et Bâtiments (SDOM), ainsi que par M. Yves Roulet, chef du service Domaines et Bâtiments.

### Présentation de la Municipalité

Le président ouvre la séance à 19h35 pour la présentation des représentants de la Municipalité.

M. Grutta, Municipal et auteur du postulat, indique que la Municipalité n'ajoute pas de nouvel élément au présent préavis. Le centre œcuménique de Vassin devait être remis fin juin à la Commune dans le cadre de la dissolution de la Fondation du Centre de Vassin. Cet espace pourrait être un lieu pour les étudiants.

M. Roulet, chef de service, précise que la difficulté du postulat Grutta consistait à trouver des salles disponibles pour les étudiants, ce pourquoi le retour des constructions à la commune par la Fondation du Centre œcuménique de Vassin est une opportunité intéressante. Des travaux sont prévus cet été, notamment de peinture, afin de rafraîchir, rénover et rendre les lieux bien accueillants.

### *Quels besoins et quelles attentes ?*

La question centrale qui se présente est alors de savoir si le postulat de M. Grutta répond à une attente. Un sondage devrait être fait auprès des Boélands pour évaluer quels sont les besoins et attentes en matière d'espace d'étude dans la commune. À ce titre, une information pourrait être publiée dans le journal communal. Concrètement, le problème qui apparaît est que la commune ne dispose pas de liste des étudiants boélands. Dès lors, il sera nécessaire de procéder à un retour d'expérience afin de constater quels auront été les comportements et si une telle mise à disposition de salle se sera bien passée ou non.

Dans cette optique, le projet est plutôt conçu pour des étudiants de cycle universitaire, dont on présume qu'ils utiliseront l'espace pour étudier et non pour s'amuser. Il est relevé que d'autres Communes ont mis à disposition de tels espaces de travail et où l'expérience avait été bonne.

Au regard de l'information quant à la mise à disposition d'une salle, M. Grutta indique qu'il n'y a pas, à sa connaissance, d'association d'étudiants de La Tour-de-Peilz. Dès lors, plusieurs possibilités sont évoquées afin d'informer les étudiants :

- Une information dans le gymnase de Burier pour les gymnasiens poursuivant leurs études de cycle universitaire.
- Une publication sur le groupe *Facebook* « La Boêlée »
- Sur proposition d'une commissaire : une information communale transmise à la population

M. Roulet relève à ce titre que la loi sur la protection des données complique largement toute médiatisation ciblée sur les étudiants, même pour une administration publique.

Au regard du besoin réel d'un tel espace de travail, une commissaire indique à M. Grutta, postulant, que celui-ci annonçait il y'a une année que les bibliothèques étaient prises d'assaut et qu'il y'avait un vrai besoin. Cette situation est-elle toujours d'actualité ?

M. Grutta reconnaît que deux ans se sont écoulés depuis son postulat. Quant à savoir si ce besoin est toujours d'actualité, il indique que l'un des sites de la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne (BCUL, Unil), « La Banane », est en travaux. Dès lors, des places de travail vont manquer là-bas pour les étudiants. À ce titre, un commissaire relève qu'au mois de janvier, il y'a une file d'attente dès 7h du matin à la bibliothèque cantonale universitaire BCUL. Un autre commissaire indique que la situation est la même pour le bâtiment « Rolex », à l'EPFL.

Une commissaire rappelle alors que le premier préavis de la Municipalité avait été de ne pas aller dans le sens du postulat, ce à quoi l'urgence d'un tel besoin avait été invoquée. Néanmoins, aucune liste des étudiants boélands n'existe à l'heure actuelle pour évaluer ce besoin.

#### *Quels usagers et quelle cohabitation avec les activités du Centre de Vassin ?*

M. Grutta indique que l'accès à la salle d'étude serait plutôt réservé aux Boélands. Il relève l'impossibilité de payer quelqu'un sur place pour contrôler l'identité mais la nécessité de savoir qui y entre et en sort. La solution proposée est alors de fournir une clef électronique aux usagers, permettant de connaître l'identité de personnes fréquentant l'espace.

Une commissaire demande par ailleurs quelles seraient les plages horaires auxquelles l'espace de travail serait réservé aux étudiants, si ces horaires seraient affichés en ligne et comment cela cohabiterait avec les autres événements dans le Centre de Vassin.

Il est répondu par M. Roulet que le projet débuterait de manière très ouverte et qu'il faudrait observer ce qu'il se passera. La Commune part du principe que l'on arrive à gérer toutes les occupations. Si trop d'étudiants submergeaient alors la salle, d'autres solutions devraient être trouvées.

Par extension, un commissaire rappelle que le retour des constructions à la Commune concernant le Centre de Vassin se faisait avec le voeu que la meilleure cohabitation possible se fasse entre les différentes activités. Dans cette optique, la période de test servira à voir comment cela se passera.

M. Grutta rappelle à ce titre qu'un sondage sera mené avant toutes choses, les périodes d'exams étant certainement les plus critiques en termes de fréquentation de la salle. Un commissaire relève que les périodes de semestre sont les plus critiques, ou encore celle de préparation des rattrapages, en été, selon un autre commissaire.

Par ailleurs, un commissaire craint que la Municipalité ne soit trop optimiste en parlant de préparation de la salle pour août 2025. Cette échéance étant proche, M. Roulet indique que les préparatifs de la salle se feront plutôt en temps voulu, dès que la Commune le pourra.

*Quelle protection des lieux contre d'éventuelles déprédatations ou violations du futur règlement ?*

Un commissaire demande quelles mesures seraient prises en cas de déprédateur des lieux par ses usagers. Une exclusion est prévue par le futur règlement. En effet, les lieux seraient à disposition à des tarifs plus qu'avantageux. À cet égard, il est d'ailleurs rappelé qu'un service de conciergerie communal est mis en place pour l'entretien des lieux.

L'identification des auteurs de violations du règlement serait possible grâce aux clefs d'accès électronique, qui permettent d'indiquer qui était présent à quel moment et ainsi de convoquer les auteurs de telles violations.

Un commissaire demande si les autres formations que celles de cycle universitaire ne pourraient pas être acceptées. M Roulet indique que l'offre ne peut être faite à toutes les formations, les élèves ou étudiants plus jeunes étant plus turbulents.

Une commissaire demande si des places de travail sont prévues par les établissements du cycle secondaire. Elle comprend que le postulat est pour les étudiants d'études supérieures mais croit à la responsabilité des élèves ou étudiants de tous âges. M. Grutta indique que cela est en-dehors de l'objet de son postulat.

Un autre commissaire soulève la problématique de l'accès au réseau Wifi dans l'espace dédié aux études. Il souligne les risques potentiels liés à l'utilisation d'un Wifi public, notamment en ce qui concerne les comportements inappropriés ou les infractions pouvant en découler. La question de l'identification des auteurs de telles infractions est également évoquée. M. Roulet précise que cette problématique relève de la compétence du service informatique.

Sans autre question des commissaires, les représentants de la Municipalité prennent congé de la commission à 20h04.

## **Séance de la commission**

Le président ouvre les délibérations de la commission par un tour de table.

Les commissaires considèrent tous que le préavis municipal répond au postulat. Certains d'entre eux relèvent l'adéquation de la réponse municipale et la pertinence du postulat.

En faveur de la réponse municipale, il est relevé par plusieurs commissaires que celle-ci est flexible, la Municipalité ayant la liberté de fixer les horaires de l'espace d'étude. Les calendriers universitaires et dates d'exams, disponibles assez à l'avance, pourraient à ce titre servir de calque pour l'occupation de la salle et la libérer lorsque le besoin n'est pas là. Une marge de manœuvre est encore possible selon les résultats de l'expérience. Enfin, une commissaire rappelle la pertinence de débuter par un sondage afin d'évaluer quel est le besoin actuel.

Plusieurs éléments défavorables sont cependant relevés par certains commissaires :

Aucune réponse concrète ne semble apportée à ce stade quant au besoin réel des étudiants boélands à disposer d'un espace d'étude, cela dépendant d'un futur questionnaire auprès des intéressés. L'usage futur du Centre de Vassin est d'ailleurs encore en suspens et tout semble encore à voir.

Par ailleurs, une commissaire regrette que le projet de futur règlement n'ait pas été joint au préavis, ce qui aurait été intéressant pour la commission.

De plus, elle rappelle que l'échéance d'août 2025 pour la préparation de la salle n'est pas en adéquation avec la décision du Conseil communal, le vote quant au présent préavis n'étant prévu qu'en septembre 2025.

En conclusion du tour de table, le président mentionne que les principales réserves quant au projet semblent porter sur le risque d'un empiètement sur d'autres activités du Centre de Vassin mais aussi sur le critère de l'âge des usagers (et par conséquent des types de formations qu'ils suivent).

Au regard de ce dernier point, un commissaire considère qu'il y'a une réelle différence dans l'emploi du temps des jeunes en formation. Les universitaires ont beaucoup plus besoin de temps que des gymnasiens car ils seront plus souvent en révision qu'en cours. Dès lors, il maintiendrait la priorité de l'espace d'étude aux étudiants universitaires.

Enfin, certains commissaires relèvent la complexité d'effectuer le sondage prévu et si celui-ci pourra réellement se matérialiser.

Aucune autre intervention des commissaires n'étant demandée, le président propose de passer au vote quant à l'acceptation du préavis municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

La commission émet néanmoins le vœu qu'un retour soit fait sur le sondage prévu, le calendrier du projet, la mise à disposition de l'espace d'étude et si le projet répond à un réel besoin depuis 2023. Elle souhaite qu'un bilan de l'expérience soit fait avec information à la population.

## **Conclusion**

Les membres de la commission vous recommandent à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! ».

Au nom de la commission,  
Dan Ziehli, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 21 août 2025

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2025

le 25 juin 2025

Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! »

10.03.02-2505-Preavis-21-Reponse-Postulat-Grutta-Etudiants.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! » renvoyé à la Municipalité en date du 28 juin 2023. Une première réponse avait été apportée par la Municipalité avec le préavis N° 22/2024 qui constatait que la Commune ne disposait pas des locaux nécessaires et qu'il n'était pas de sa compétence de proposer la prestation demandée. Durant la séance de commission, la demande initiale ayant évolué vers une approche moins contraignante pour la Commune, la Municipalité a retiré son préavis et entamé une nouvelle réflexion, laquelle a débouché sur le présent document.

### 2. Préambule

Dans le postulat précité, il est demandé à la Municipalité de créer une salle d'étude silencieuse et/ou des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles – permettant de soutenir les jeunes en formation dans la Commune. Cela aurait notamment pour conséquence de réduire quelques déplacements et proposer des lieux appropriés pour les études et révisions en période d'examen, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas de solutions alternatives praticables dans de bonnes conditions.

La réponse au postulat concerne les étudiants en formation post gymnasiale ou en étude supérieure après apprentissage (HES, Université, EPF, postgrade, etc...), à l'exclusion donc des jeunes en formation nécessitant un accompagnement ou un encadrement professionnels.

L'évaluation des besoins n'étant pas clairement identifiée actuellement, il est difficile de déterminer de manière explicite les infrastructures nécessaires et suffisantes pour répondre avec pertinence et justesse à la demande.

Pour cette raison, la réponse se scinde en plusieurs étapes susceptibles d'évoluer en fonction des besoins avérés et de l'expérience acquise au fil du temps.



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

### 3. Situation

Actuellement, il est de notoriété que les salles et locaux dévolus aux écoles sont déjà très occupés durant les périodes scolaires et, par conséquent, une solution doit être trouvée dans d'autres bâtiments de la Commune avant que de nouvelles constructions intègrent ce type de locaux.

Ainsi que le relève le postulant, l'ABCDé et les autres locaux du collège Courbet ne peuvent pas accueillir ces étudiants sans perturbations.

Dès lors que la Commune s'apprête à récupérer le centre de Vassin (cf. préavis N° 39/2024) qui comporte des salles de différentes dimensions actuellement sous-exploitées, la possibilité d'y intégrer des espaces pour les étudiants, tout au moins durant les périodes de révisions et examens, a semblé une opportunité à saisir afin de permettre une première mise à disposition et de tester la pertinence de répondre à ces besoins dans un délai court et à moindre coût.

### 4. Le projet

Le projet comporte trois phases principales décrites comme suit :

- Sondage effectué auprès de la population étudiante boélande sur les besoins, les périodes et la durée probable d'usage.
- Mise en place d'une salle (dimension encore à déterminer) au centre de Vassin comprenant les infrastructures nécessaires, soit tables, chaises, accès WIFI, prises 220V, éclairage et WC. La salle sera mise à disposition pour des périodes et horaires qui seront définis avec les futurs usagers et en fonction des plages disponibles.
- Retour d'expérience et adaptation de l'offre si cela est avéré pertinent.

Un règlement d'utilisation de la salle d'étude sera établi pour être ratifié par chaque étudiant afin que l'usage approprié et le but recherché par la mise à disposition des lieux soient respectés.

L'accès au site se fera par un accès électronique (clé ou badge) permettant d'identifier les utilisateurs et autoriser l'accès au WIFI.

### 5. Les coûts

Les coûts de mise à disposition sont faibles, ils comportent notamment les frais d'électricité, de conciergerie et de nettoyage ainsi que les pertes potentielles de location à des tiers.

Afin de couvrir tout ou partie de ces frais, une participation annuelle de Fr. 20.- par étudiant inscrit sera perçue ainsi qu'une caution de Fr. 50.- pour la mise à disposition d'une clé d'accès électronique.

### 6. Planning

Afin de répondre aux besoins pour la session d'examen du semestre d'automne, il est prévu le calendrier suivant :

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| • Sondage auprès des personnes concernées | été 2025                             |
| • Organisation et préparation de la salle | août 2025                            |
| • Mise à disposition de la salle          | dès août 2025 si le besoin est avéré |



## 7. Personnel communal

Le personnel du Service domaines & bâtiments gérera la période de test ainsi que la mise à disposition et l'entretien des locaux.

## 8. Développement durable

### 8.1. Social

Le préavis permet de proposer aux étudiantes et étudiants boélands qui en manifesteraient le besoin un local approprié pour les études et révisions en période d'examen, tout en permettant de créer du lien entre eux.

### 8.2. Économique

Sans incidences majeures

### 8.3. Environnement

Sans incidences majeures

## 9. Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

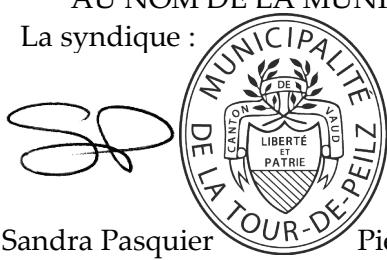
Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
La syndique : Le secrétaire :



Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Postulat de M. Alessio Grutta

Délégué municipal : M. Alessio Grutta

Adopté par la Municipalité : le 2 juin 2025



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

**Postulat d'Alessio Grutta, Conseiller communal PLR*****« Soutenons nos étudiants boélands ! »***

Monsieur le Président du Conseil communal,

Madame la Syndique,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il fait bon vivre dans notre Commune, nous ne pouvons pas en dire autant lorsqu'il est question d'y étudier. Plus particulièrement, en ce qui concerne les places de travail disponibles en libre accès sur le territoire communal pour nos étudiants, qu'ils soient **apprentis, gymnasiens ou universitaires**. En effet, bien que notre Commune accueille le plus grand gymnase du Canton, la bibliothèque du gymnase met à disposition une trentaine de places de travail (pour une capacité de 2000 gymnasiens) qui sont exclusivement réservées aux gymnasiens de Burier<sup>1</sup>. Par ailleurs, la création du nouveau Collège Courbet et de l'ABCDÉ n'a pas permis de pallier le déficit d'offre de places de travail sur le territoire communal. À titre de comparaison, la bibliothèque municipale de Vevey dispose de places de travail et d'une « salle d'étude silencieuse » ouvertes à toutes et tous pendant les heures d'ouverture<sup>2</sup>, lorsque celle-ci n'est pas utilisée comme salle d'animation. En outre, la bibliothèque municipale de Montreux-Veytaux met également à disposition des places de travail pour le public<sup>3</sup>.

De ce fait, une fois que les étudiants ont quitté les bancs du gymnase pour d'autres horizons (UNI, EPF, HES ou École professionnelle entre autres), ceux-ci doivent nécessairement étudier sur leur lieu d'étude<sup>4</sup>, dans d'autres communes voisines ou encore dans le restaurant de la Coop de La Tour-de-Peilz ! À maintes reprises, j'ai été témoin d'étudiants en pleine préparation de leurs examens (notamment en décembre-janvier et mai-juin) aux tables du restaurant avec les nuisances sonores ambiantes que l'on imagine, ce qui n'est pas forcément idéal pour l'apprentissage. Certes, nos étudiants ont toujours la possibilité d'étudier à leur domicile, mais cette solution n'est pas praticable par tout le monde.

Créer une salle d'étude silencieuse et/ou simplement des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles – nous permettrait de soutenir les jeunes en formation habitant notre Commune, notamment en leur épargnant un stress supplémentaire en période de révision et d'examen. D'ailleurs, cela aurait aussi pour conséquence de réduire les déplacements de nos étudiants se rendant – par exemple – aux différents sites de la BCU à Lausanne, et ainsi faire baisser leur empreinte carbone liée au transport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat et demande qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude.

Alessio Grutta  
Conseiller communal PLR

<sup>1</sup> Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45.

<sup>2</sup> À savoir du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 14h00.

<sup>3</sup> Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

<sup>4</sup> Par exemple sur les différents sites de la BCU (Bibliothèque cantonale et universitaire). Le site Unithèque – la fameuse Banane – peut être fréquenté en libre accès de 8h00 à 23h00 tous les jours.